

Procès-verbal du Conseil Communautaire Jeudi 3 février 2022 à 19H30

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le jeudi 3 février 2022 à 19h30, à la salle René LARCHERON à Ferrières-en-Gâtinais, avec le respect de la distanciation et des gestes barrières.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 27/01/2022

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, M. Didier GIBault, M. Jean BERTHAUD, M. Guy DUSOULIER, M. Jean-François ACERRA, M. Daniel FRISH, M. Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Nadia DERRADJI, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Nadia MARTIN, M. Eric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, Mme Christine CREUZET, M. Rémi DURAND, M. Claude MADEC-CLEÏ, M. Éric BUTTET, M. Joël FACY, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : Mme Sophie VRAI a donné pouvoir à M. Guy DUSOULIER, Mme Angélique LEROY a donné pouvoir à M. Daniel FRISH, M. Jacques DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme Sylvie COSTA, M. Daniel MARIA a donné pouvoir à M. Claude MADEC-CLEÏ, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à Mme Hélène DHAMS.

Absents : Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Michel HARANG, M. Jacques HUC.

Mme Françoise BERNARD est élue secrétaire de séance.

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, DGS, Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat et Mme Valérie BAUDOIN, Finances.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité, par les élus présents lors de ce conseil.

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. FINANCES

A. RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 (ROB) : RAPPORT (CC/2022/02/01)

VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,

VU le CGCT et notamment son article L.2312-1, qui prévoit que dans les établissements publics de communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil de Communauté, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil de Communauté. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Sur avis de la commission des finances du 18 janvier 2022 et sur proposition du bureau du 24 janvier 2022,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** au débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022, tel que présenté en annexe, qui met en évidence les axes de la politique intercommunale.

Remarques :

M. BERTHAUD demande la définition d'un médiateur.

Mme CHAUVOT précise que « Le **médiateur culturel** est l'intermédiaire entre les artistes, leurs œuvres et le grand public. Montage d'expositions, organisation de festivals, théâtre, cinéma, gestion de salles de spectacles. »

M. BERTHAUD indique que pour la participation financière au Musée du Verre, il souhaite un autre intitulé que « fonds de concours ».

M. BERTHAUD demande le montant attribué pour le fonds de concours pour les petites communes.

M. LARCHERON répond qu'il souhaite qu'une prospective soit faite avant de décider des montants attribués.

M. BERTHAUD souhaiterait connaître l'évolution du coût du Musée de Sceaux : montant d'origine et celui d'aujourd'hui.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

B. MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) DOJO DE FERRIERES EN GATINAIS (CC/2022/02/02)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU l'instruction M14,

VU la délibération N° 2020/03/25 du 12 mars 2020 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour la construction du Dojo de Ferrières en Gâtinais,

VU la délibération N° 2020/12/04 du 10 décembre 2020 relative à l'actualisation de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements du Dojo de Ferrières en Gâtinais,

VU la délibération N° 2021/03/27 du 19 mars 2021 relative au report de crédits de paiement pour un report automatique sur l'année N+1,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

COMPTE TENU de l'avancement des travaux,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** cette AP/CP comme suit,
 - Prolongation de l'AP sur l'année 2022
 - Report des Crédits de Paiement (CP) 2021 non réalisés en 2021 sur l'année 2022
- **INSCRIT** ces crédits correspondants au budget 2022,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

C. MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) GENDARMERIE (CC/2022/02/03)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU l'instruction M14,

VU la délibération N° 2020/03/27 du 12 mars 2020 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour la construction de la Gendarmerie,

VU la délibération N° 2020/12/05 du 16 décembre 2020 relative à l'actualisation de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements de la Gendarmerie,

VU la délibération N° 2021/03/27 du 25 mars 2021 relative aux crédits de paiement non utilisés pour un report automatique sur l'année N+1,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

COMPTE TENU de l'avancement des travaux,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** cette AP/CP comme suit,
 - Report des Crédits de Paiement (CP) 2021 non réalisés sur l'année 2022
- **INSCRIT** ces crédits correspondants au budget 2022,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D. MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) MUSEE DE SITE DE SCEAUX (CC/2022/02/04)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU l'instruction M14,

VU la délibération N° 2020/03/26 du 12 mars 2020 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour la construction du Musée de Site de Sceaux,

VU la délibération N° 2020/12/04 du 16 décembre 2020 relative à l'actualisation de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements du Musée de Site de Sceaux,

VU la délibération N° 2021/03/27 du 25 mars 2021 relative aux de crédits de paiement non utilisés pour un report automatique sur l'année N+1,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

COMPTE TENU de l'avancement des travaux,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** cette AP/CP comme suit,

- Report des Crédits de Paiement (CP) 2021 non réalisés sur l'année 2022

- **INSCRIT** ces crédits correspondants au budget 2022,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

E. MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) TERRAINS DE TENNIS (CC/2022/02/05)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU l'instruction M14,

VU la délibération N° 2020/03/24 du 12 mars 2020 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour la construction de Terrains de tennis,

VU la délibération N° 2020/12/07 du 16 décembre 2020 relative à l'actualisation de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements des Terrains de tennis,

VU la délibération N° 2021/03/27 du 25 mars 2021 relative aux crédits de paiement non utilisés pour un report automatique sur l'année N+1,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

COMPTE TENU de l'avancement des travaux et de la réévaluation du coût,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** cette AP/CP comme suit,

- Réajustement du montant de l'Autorisation de Programme (AP) de 80 000 € pour l'année 2022
- Report des Crédits de Paiement (CP) 2021 non réalisés sur l'année 2022

- **INSCRIT** ces crédits correspondants au budget 2022,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

F. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2022 (CC 2022 /02/06)

VU le décret 97-175 du 20 février 1997,

VU l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14,

VU les statuts de la CC4V et notamment ses compétences en Enfance-Jeunesse, en Culture (Maison des Métiers d'Art et Musée du Verre), en Urbanisme, en Economie et la GEMAPI, Voirie, et la modification statutaire en cours relative au contingent du SDIS,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2021/12/08 du 16 décembre 2021, fixant les attributions de compensations définitives suite à l'approbation du rapport de la CLECT.

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2022

CONSIDERANT l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants annualisés des attributions de compensation prévisionnelles ci-dessous au titre de l'année 2022,

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2022

Attributions de compensation à reverser aux communes	Attributions de compensation définitives sur 2021	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2022
Bignon Mirabeau	136,56	136,56
Corbeilles en Gâtinais	389 298,81	389 298,81
Dordives	8 288,00	8 288,00
Ferrières en Gâtinais	408 427,00	408 427,00
Fontenay sur Loing	592 741,00	592 741,00
Gondreville la Franche	50 439,00	50 439,00
Griselles	1 555,00	1 555,00
Rozoy le Vieil	38 071,99	38 071,99
Total à reverser	1 488 957,36	1 488 957,36
Attributions de compensation à percevoir des communes	Attributions de compensation définitives sur 2021	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2022
Chevannes	30 508,00	30 508,00
Chevry sous le Bignon	12 989,56	12 989,56
Girolles	27 570,00	27 570,00
Mignères	23 668,17	23 668,17
Mignerette	26 429,70	26 429,70
Nargis	80 587,00	80 587,00
Sceaux du Gâtinais	45 296,00	45 296,00
Villevoques	11 037,00	11 037,00
Courtempierre	1 712,97	1 712,97
Préfontaines	10 271,00	10 271,00
Treilles en Gâtinais	9 719,00	9 719,00
Total à percevoir	279 788,40	279 788,40

- **PRECISE** que les Communes membres recevront une notification prévisionnelle pour les versements correspondants.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

2. RESSOURCES HUMAINES

A. CREATION DE POSTES (CC/2022/02/07)

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le besoin de recruter pour l'accueil ainsi que la surveillance de la piscine de Ferrières-en-Gâtinais suite à l'ouverture élargie des horaires du lundi au dimanche,

VU la nécessité de recruter un agent pour l'accueil des usagers se rendant dans les locaux France Service,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCÉDE** à la création à compter du 1^{er} mars 2022 d' :

- 1 poste d'éducateur des APS pour 19h25 hebdomadaire, pour le recrutement d'un maître-nageur pour la piscine de Ferrières-en-Gâtinais,

- 1 poste d'adjoint technique pour 25 heures hebdomadaire, pour l'accueil de la piscine de Ferrières-en-Gâtinais, suite au départ de l'agent qui était à 33 heures,

- 1 poste d'adjoint technique pour 25 heures hebdomadaire, pour l'accueil de la piscine de Ferrières-en-Gâtinais afin d'assurer les accueils et le ménage en binôme avec le premier agent, du lundi au dimanche,

- 1 poste d'adjoint administratif pour 24 heures hebdomadaire pour assurer l'accueil des locaux France service,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs,

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Remarques :

M. DUSOULIER demande également la création des postes à la piscine de Corbeilles.

M. LARCHERON précise que cette demande sera intégrée au Conseil Communautaire du mois de mars.

M. BERTHAUD indique que la commune de Dordives souhaiterait recruter les maîtres-nageurs issus des 2 piscines pour venir en été surveiller « la Prairie des Etangs ».

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

B. ADOPTION DE LA CHARTE DE TELETRAVAIL (CC/2022/02/08)

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 décembre 2021,

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par l'agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière ou ponctuelle et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non-fonctionnaires.

L'autorisation de télétravail peut prévoir l'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois ainsi que l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, par mois ou par an dont l'agent peut demander l'utilisation à l'autorité responsable de la gestion de ses congés.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Enfin la présente délibération doit avoir, après avis du comité technique, fixé :

- 1) Les champs d'application ;
- 2) Les principes généraux ;
- 3) Le cadre réglementaire ;
- 4) Les règles de décision ;
- 5) Les règles à respecter en matière d'organisation du travail : temps de travail, horaires, conditions de travail, aménagement du poste de travail, management du télétravail et suivi du bon déroulement du télétravail ;
- 6) Les modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité ;
- 7) Les dispositions particulières en matière d'accident de service ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** la charte de télétravail telle que présentée en annexe,
- **DECIDE** de l'application de la présente délibération au 1^{er} mars 2022,
- **TRANSMET** au représentant de l'Etat la présente délibération, qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

3. COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE & PATRIMOINE

A. ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX PROJETS CULTURELS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS (CC/2022/02/09)

Dans le cadre de sa politique culturelle, la CC4V apporte une aide aux projets culturels des associations en prenant à sa charge une partie du déficit, déduction faite des recettes totales (de la billetterie si elle est mise en place, et des subventions) à l'issue du projet.

Sur proposition de la commission culture-patrimoine du 11 janvier 2022, un règlement d'attribution spécifique aux associations a été établi.

Il convient d'adopter ce règlement qui définit les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement.

VU l'avis favorable de la commission Culture Patrimoine du 11 janvier 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement d'attribution des aides aux projets culturels au profit des associations.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

B. ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA CC4V (CC/2022/02/10)

Dans le cadre de sa politique culturelle, la CC4V apporte une aide aux manifestations culturelles des communes membres en prenant à sa charge 50% du déficit, déduction faite des recettes totales (de la billetterie si elle est mise en place, et des subventions).

Sur proposition de la commission culture-patrimoine du 11 janvier 2022, un règlement d'attribution spécifique aux communes membres a été établi.

Il convient d'adopter ce règlement qui définit les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement.

VU l'avis favorable de la commission Culture Patrimoine du 11 janvier 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement d'attribution des aides aux manifestations culturelles au profit des communes membres de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

C. ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE DORDIVES D'UN ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MUSEE DU VERRE ET DE SES METIERS (CC/2022/02/11)

VU le CGCT et notamment l'article L 5214-16 alinéa V,

VU les statuts de la CC4V,

VU la délibération n° 2021/12/02 du 16 décembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des fonds de concours au profit des communes,

Considérant que le versement des assurances, suite au sinistre subi par le musée du Verre et de ses Métiers en 2016, ne permettra pas de couvrir l'ensemble des frais engagés par la commune,

Le Président propose, au Conseil de communauté, de verser un acompte sur la participation financière à la commune de Dordives d'un montant de 66 163,42 €.

Nature des travaux	Dépenses HT	Nature des recettes	Recettes
Réhabilitation gros œuvre et scénographie	514 533,42 €	Commune (assurances)	390 325, 00 €
		Subvention CD 45	58 045,00 €
TOTAL	514 533,42 €		448 370, 00 €
		Reste à charge arrêté au 10/01/2022	- 66 163,42 €

VU l'avis du Comité de pilotage du musée du Verre et de ses Métiers en date du 10 janvier 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 18 janvier 2022,

VU l'avis du Bureau du 24 janvier 2022,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** un acompte sur la participation financière d'un montant de 66 163,42 €,

- **PRECISE** que ces dépenses sont inscrites au BP 2022 de la CC4V,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Remarques :

M. BERTHAUD demande que soit modifié l'intitulé « fonds de concours » en « participation » ; il demande que l'acompte soit versé rapidement.

M. LARCHERON indique que l'acompte sera versé dès que la délibération sera exécutoire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

4. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

A. INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BORDEAUX EN GATINAIS AU 1^{er} JANVIER 2023. (CC/2022/02/12)

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 1996, la Communauté de Communes des Quatre Vallées a été créée entre les communes de Chevannes, Chevy sous le Bignon, Corbeilles en Gâtinais, Courtempierre, Dordives, Ferrières en Gâtinais, Fontenay sur Loing, Girolles, Gondreville, Griselles, Le Bignon Mirabeau, Mignerres, Mignerettes, Nargis, Préfontaines, Treilles et Sceaux du Gâtinais

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2006, la commune de de Villevoques a intégré la CC4V au 1^{er} janvier 2007, puis la commune de Rozoy le Vieil au 1^{er} janvier 2012 (Arrêté préfectoral du 21 décembre 2011).

Compte tenu de l'évolution de la CC4V, la commune de Bordeaux en Gâtinais, voisine de ce périmètre, souhaite intégrer un nouveau territoire intercommunal de solidarité. Une étude des impacts financiers et fiscaux a été confiée au cabinet SPQR, à la demande du Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais.

Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, la commune souhaite adhérer à la CC4V, en lieu et place de la Communauté de Communes du Pithiviers-Gâtinais. A ce titre, le Conseil municipal de Bordeaux en Gâtinais a délibéré le 8 juin 2021.

VU les articles L5211-18 et L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais en date du 8 juin 2021,

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Bordeaux en Gâtinais, à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, au 1er janvier 2023,
- **NOTIFIE** la présente délibération aux Maires de chacune des communes membres de la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour que les Conseils municipaux se prononcent dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire,
- **TRANSMET** la délibération à Madame la Préfète du Loiret.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

5. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire

22/01 du 4 janvier 2022	Musée de Sceaux : Avenant n°4 de prolongation du délai d'exécution avec Berranger Vincent pour le marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 31 décembre 2023
22/02 du 5 janvier 2022	Musée de Sceaux : Avenant n°5 avec Berranger Vincent pour l'actualisation du montant des honoraires de 183 506,62 € HT.
22/03 du 3 janvier 2022	Signature avec SOLIHA du marché OPAH pour la somme de 36 945 € HT soit 44 334 € TTC.
22/04 du 3 janvier 2022	Convivio : fourniture des repas pour les alsh de Corbeilles, Dordives et Nargis pour la période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 août 2022.
22/05 du 6 janvier 2022	Contrat avec Dactyl buro pour la location du copieur de l'office de Tourisme jusqu'au 30 septembre 2024 pour un montant de 303 € HT par trimestre.
22/06 du 12 janvier 2022	Demande subvention DETR/DSIL pour reconstruction 3 tennis à Ferrières, Gondreville et au Bignon Mirabeau
22/07 du 12 janvier 2022	Eco parc : Avenant n°2 avec Ingerop pour étude faune flore pour un montant de 5400 € HT soit 6480 TTC
22/08 du 12 janvier 2022	Demande subvention DETR/DSIL la restructuration de l'ancien collège de Ferrières
22/09 du 13 janvier 2022	Demande subvention DETR/DSIL Construction Gendarmerie

6. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE

- Le dossier de création « Maison France Service » a été déposé avant le 31 décembre pour pouvoir bénéficier des aides : une aide annuelle de 14 000 € de la Poste et 30 000 € de l'Etat.
- Maison de santé de Dordives : contact avec des constructeurs, en attente des devis.
- Un COPIL Santé est prévu le 3 mars avec les maires des 3 communes concernées.
- Une grosse inquiétude de la pharmacie de Corbeilles qui redoute le départ du docteur Richard. Il faut trouver une stratégie pour attirer des acteurs de santé sur Corbeilles.
- Venue du centre de vaccination le 9 et 10 février à Ferrières en Gâtinais.
- La commission Actions sociales se réunira prochainement pour étudier les demandes de subventions des associations.

2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND

- **M. DURAND** fait part d'une rencontre avec les EPCI voisins pour discuter des changements dans le cadre du SCOT afin de rechercher du foncier
- Eco Parc : Rencontre avec le commissaire enquêteur pour la présentation du projet le vendredi 4 février, dans le cadre du lancement de l'enquête publique et réunion avec VAILOG et les concessionnaires (gaz, électricité, assainissement). Les travaux doivent commencer en septembre. A partir du 28 mars prochain, la ligne EDF va être installée entre le poste des Collumeaux et la zone Eco Parc.

- ZAC Marché Sillon : Signature chez le notaire le 10 février pour la vente du terrain à AMC et attente d'une date de signature pour la vente d'un terrain à Hydrochem.
- Une visite de l'entreprise REDEX est proposée à l'ADIM et aux collégiens, les 11 février et 14 mars accompagné des élus.
- Une réfection des lignes de fret ferroviaire entre Corbeilles et Montargis, financée par la SNCF et la Région, a été faite. Les entreprises Soufflet Agriculture à AUXY et CAPROGA La Meunière payent l'utilisation d'un service et participent aux travaux de voiries.

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

- **M. BERTHAUD** informe du recrutement d'un 2^{ème} conseiller Habitat, ce qui permettra d'effectuer des permanences supplémentaires sur plusieurs communes.
- Une convention a été signée entre le PETR, les Compagnons Bâisseurs et Maisons Paysannes, pour assister des personnes qui rencontrent des difficultés à rénover leur habitation.
- Un travail doit être effectué sur la compétence mobilité. Des projets pourraient être éligibles au plan de relance.

5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

Communication :

- Une commission communication aura lieu le 8 février afin d'évoquer la stratégie éditoriale, la lettre d'information d'avril, ainsi que la présentation du cahier des charges du futur site de la CC4V
- Il sera demandé un retour sur le bulletin intercommunal et les améliorations à prévoir pour 2022

Tourisme :

- Visite du Gîte de Griselles pour réaliser un inventaire.
- Visite du bâtiment 2 rue du couvent pour accueillir l'Office du Tourisme mais cela nécessite des investissements importants.

Culture :

- Réflexion sur l'ouverture élargie de la MMA
- Nouvelle association « Quatre Vallées en musique au cœur du Gâtinais », qui propose des concerts (26 mars à Villevoques, 2 juillet à Griselles et le 8 octobre à Corbeilles). Cette association bénéficie d'une aide de « Tourisme Loiret » qui assure la communication, les supports numériques, les transports, l'hébergement et la restauration des artistes.

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

- La commission a eu lieu le 1^{er} février pour analyser les projets non réalisés en 2021 et ceux de 2022
- Le marché de réfection des terrains de tennis de Ferrières, le Bignon-Mirabeau et Gondreville, sera attribuée à la société SOLTECH, pour un début des travaux en mars

- Une rencontre a eu lieu avec M. Villain, d'Ingesport. Il présentera, lors de la commission du 15 février, le projet de la salle multi-activités de Corbeilles (fin des travaux prévu décembre 2022, le projet des vestiaires de Ferrières et une visite sera faite aux vestiaires de Corbeilles pour faire un état des lieux).
- Dojo : réception des travaux le 2 février, le raccordement électrique est en cours et attente du passage de commission de sécurité. Les élus sont invités à une visite le 15 février à 11h.
- Le cabinet d'architecte AUTRET a été retenu pour les travaux de réhabilitation de l'ancien collège.
- Les réparations à la piscine de Corbeilles sont finies. Un devis a été demandé à une société spécialisée dans les piscines pour expertiser le filtre à sable et la VMC.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

- La commission a eu lieu le 31 janvier.
- **Mme COSTA** indique qu'en raison de la période pré-électorale, le lancement de l'enquête publique du PLUi n'est pas recommandé par les services de l'Etat, avant les élections, ce qui reporte l'enquête à fin juin.
- **M. LARCHERON** souhaite que l'enquête publique soit lancée après la période électorale, soit à partir du 20 juin.
- **M. BERTHAUD** demande si c'est un ordre de l'Etat.
- **M. LARCHERON** indique que c'est une recommandation des services préfectoraux.
- **M. BERTHAUD** dit qu'il n'y a pas de crainte à avoir, c'est une perte de temps et des difficultés vont apparaître sur certaines situations si le PLUi est encore retardé.
- **M. LARCHERON** explique que cela peut prendre une tournure politique si le lancement de l'enquête publique est fait avant les élections.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

- La commission Voirie aura lieu le 9 février pour présenter l'analyse des offres de la voirie du Stade de Dordives.
- L'étude de requalification de la zone du marché Sillon est en cours par le cabinet ECMO.

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ

- **M. MADEC CLEÏ** fait le point sur la fréquentation des centres de loisirs et des espaces jeunesse pendant les vacances d'hiver :

Ferrières : 60 enfants	Nargis : 30 enfants
Dordives : 10 enfants	Corbeilles : 15 enfants
Espace Jeunesse Ferrières : 30 jeunes	Espace Jeunesse Corbeilles : 5 à 9 jeunes
- **M. MADEC-CLEÏ** indique que des changements doivent être faits concernant le centre de Dordives au regard de la faiblesse de la fréquentation. Le sujet sera abordé lors de la prochaine commission.
- Le Relais Petite Enfance est en pleine expansion. De bons retours des assistantes maternelles

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

- La commission a eu lieu le 5 janvier, un bilan des contrôles et des vidanges a été fait ainsi que la présentation du budget 2022.
- Les contrôles de fonctionnement sont en cours sur Villevoques et en préparation pour Griselles.

11) Actions sportives – M. Guy DUSOULIER

- La commission a eu lieu le 27 janvier pour examiner les demandes de subvention aux associations.
- Ouverture des piscines le dimanche : le recrutement d'un maitre-nageur supplémentaire et de 2 agents est fait pour la piscine de Ferrières mais pas à Corbeilles. Vu les problèmes techniques de la piscine et les réticences de l'association sportive de Corbeilles, le projet sera testé sur Ferrières et ensuite à Corbeilles

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Mardi 15 mars 2022 à 14h30 : Bureau**
- ❖ **Jeudi 24 mars 2022 à 19h30 : Conseil Communautaire**

Fin de la séance à 21h45